

AVRIL 2019 • n° 109



Contrat social piétiné

POUR UN PRINTEMPS DE MOBILISATIONS

RETRAITES
**RÉDUCTION DE
LA SOLIDARITÉ**
ENTRETIEN P.2

FONCTION PUBLIQUE
**DÉRÉGLEMENTATION
ET MISE AU PAS**
P.4

3^e PRÉPA-MÉTIRS
**APPRENTISSAGE
AVANT TOUT**
P.13

© M.-C. Guéhen

RÉGIME DE RETRAITES PAR POINTS

RÉDUCTION DE LA SOLIDARITÉ, LES FEMMES DAVANTAGE PÉNALISÉES

CHRISTIANE MARTY, ingénieure, membre du Conseil scientifique d'ATTAC et de la Fondation Copernic, co-auteure de plusieurs ouvrages dont *Retraites, l'alternative cachée*, Paris, Syllepse, 2013. Par ailleurs militante altermondialiste et féministe elle a coordonné *Le féminisme pour changer la société* (2013).



© DR

LES RETRAITES NE CESSENT D'ÊTRE RÉFORMÉES DEPUIS 25 ANS. EST-IL NÉCESSAIRE DE RÉFORMER ENCORE AUJOURD'HUI ?

Les précédentes réformes ont été menées au nom du retour à l'équilibre des caisses de retraites. Aujourd'hui, le déficit est en voie de résorption... au prix d'une baisse continue du niveau des pensions et du recul de l'âge de départ. Un tiers des retraité-es (dont une majorité de femmes) touchent une pension inférieure à 1000 € bruts. Et les projections pour l'avenir sont très inquiétantes : à législation inchangée, le taux de remplacement (pension moyenne rapportée au salaire moyen) diminuera très sensiblement quel que soit le scénario économique ! La durée de cotisation exigée pour une pension à taux plein devient de plus en plus irréalisable : elle est de 43 annuités pour la génération née en 1973. Les jeunes commençant à cotiser en moyenne à 23 ans, leur retraite n'arrivera au mieux qu'à 66 ans. Oui, une réforme est nécessaire pour corriger cette situation.

POURQUOI LE SYSTÈME PAR POINTS EST-IL PRIVILÉGIÉ ? PERMET-IL D'ASSURER UNE RETRAITE CONNUE ET STABLE ?

Ce système est affiché comme « *un régime universel, plus juste, plus lisible* » que le système actuel avec 42 régimes, qui ne serait pas équitable. Pourtant ces régimes, construits au fil du temps pour tenir compte des particularités des statuts professionnels, aboutissent dans les faits, malgré des modes de calcul différents, à des taux de remplacement moyens (pension/salaire) équivalents, par exemple entre secteurs public et privé.

Dans un régime par points, on accumule des points en cotisant tout au long de sa vie active. Au moment de la retraite, les points sont convertis en pension selon une « valeur de service » du point. Ces valeurs de point sont ajustées chaque année par les gestionnaires de caisse de manière à équilibrer les finances. Ce réglage se fait « en coulisse », sans débat public, ce qui est un avantage pour un gouvernement... Comme il n'y a pas de taux de remplacement fixé, il n'y a pas de visibilité sur sa pension, contrairement à ce qui est affiché. C'est pourquoi un régime par points est dit « à cotisation définie » : on sait ce qu'on cotise, mais pas ce que sera la pension. Au contraire, les régimes par annuités sont « à prestation définie », car ils garantissent un taux de remplacement pour une carrière complète.

DANS LE PROJET DU GOUVERNEMENT, QUELLE EST LA PLACE DE LA SOLIDARITÉ ?

Dans la logique d'un régime par points, la pension reflète au plus près la somme des cotisations versées. Ce qui signifie en contrepartie que la part de solidarité (droits accordés sans lien avec les cotisations) est réduite. On le constate dans les régimes complémentaires (Agirc,

Arrco) qui fonctionnent par points : alors que dans les régimes par annuités, la solidarité représente plus de 20 % des pensions qu'ils versent, ce chiffre n'est que de 6,9 % dans les régimes par points.

Le Haut commissariat à la réforme a affirmé que la solidarité serait *consolidée* ; on en doute. Car le projet est de la sortir du système de retraites et de la financer par la fiscalité. Avec l'objectif actuel de baisse des dépenses publiques, il y a là un risque majeur de régression. Moins de solidarité signifie moins de redistribution en faveur des personnes n'ayant que peu de droits à pension, donc moins de justice sociale.

QUELLES SERAIENT LES CONSÉQUENCES DE CE SYSTÈME POUR LES FEMMES ?

Un régime par points prenant en compte la totalité de la carrière, toute période non travaillée (chômage, interruptions d'activité pour les enfants, temps partiels, ...) contribue à réduire la pension. Les femmes en particulier, avec des carrières en moyenne plus courtes et des salaires plus faibles, seront plus pénalisées. On a pu le constater avec la réforme de 1993 : le calcul de la pension dans le régime général qui se basait sur la moyenne des 10 meilleures années de salaire est passé aux 25 meilleures années. Cette mesure a eu pour conséquence une baisse très sensible des pensions, plus forte pour les femmes.

En outre, non seulement la part de solidarité est bien plus faible dans les régimes par points, mais elle bénéficie beaucoup moins aux femmes et de fait, les inégalités de pension entre femmes et hommes y sont systématiquement plus importantes. ■

Propos recueillis par
Marie-Caroline GUÉRIN

SOMMAIRE

ENTRETIEN P2

Christiane Marty : Régime de retraite par points

ÉDITO P3

Attaques radicales et dangereuses

ACTUALITÉS P4 À 6

Fonction publique / Rectorats maintenus / GA / École de la confiance / AED pré-professionnalisés

MÉTIERS P7

Inter 2019 / Rdv de carrière / Concours

DOSSIER P8 À 11

Programmes, vade-mecum, guides...

POLITIQUES ÉDUCATIVES P12 À 13

Note de service voie pro / Rentrée 2019 / CPC / 3^e prépa-métiers

GRAND ANGLE P14

Cyber harcèlement / Algérie

VIE SYNDICALE P15

Grenoble / Amiens / Reims



38 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS
Tél. : 01 45 65 02 56
snupe.national@wanadoo.fr
www.snupe.fr

Directeur de la publication :
Axel Benoist

Collaboratif : Frédéric Allègre,
Patrick Bernard,
Marie-Caroline Guérin,
Isabelle Lauffenburger,
Thierry Monnaye.

Credits photo : S. Bontoux,
M.-C. Guérin, I. Lauffenburger,
V. Michat, Pellicam SN,
Photothèque Rouge, Troud
PAO : Studio Sevillanes
N° CP : 1223 S 05844
ISSN : 1762-2808 - 1 €
Régie publicitaire :

Com D'Habitude Publicité,
Tél. : 05 55 24 14 03 - clotilde.
poitevin@comdhhabitude.fr

Imprimerie :

Compedit Beauregard
ZI Beauregard BP39
61600 La Ferté Macé

Encarts : supplément n°1 au
n°109 et bulletin d'adhésion.

TRANSFORMATION DE L'ÉCOLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

ATTAQUES RADICALES ET DANGEREUSES



Les mois passent et les effets de manche du ministre Jean-Michel Blanquer sont de plus en plus ostentatoires. Afin d'étouffer les contestations des lycéen-nes pour le climat et de réduire les mobilisations, il a voulu imposer aux chef-fes d'établissement l'organisation de débats en l'espace de 3 jours. Contre-feu grossier, cette initiative révèle une fois de plus la stratégie du ministre pour museler toute critique.

Côté enseignant-es, la chasse aux prétendues fautes professionnelles est ouverte. Le ministère demande aux DASEN et recteurs-trices de sanctionner les professeur-es des écoles ne remontant pas les résultats des évaluations nationales, alors que ce n'est pas une faute ! Dans le 2^d degré, face aux 20/20 systématiques, des chef-fes d'établissement menacent de sanctions. Dans les projets de lois comme dans les faits, les devoirs fleurissent, les droits fanent. Et le ministre persiste, laissant croire qu'un devoir de réserve existe pour les enseignant-es pour mieux

imposer son projet de loi *Pour une école de la confiance*. L'article 1 qui devait être réécrit pour lever toute ambiguïté ne l'a pas été et orchestre une véritable mise au pas des personnels.

« LE MINISTRE PERSISTE,
LAISSANT CROIRE QU'UN DEVOIR
DE RÉSERVE EXISTE POUR LES
ENSEIGNANT-ES POUR MIEUX
IMPOSER SON PROJET DE LOI. »

Cette obligation d'obéissance serait favorisée par la réorganisation des régions académiques et du périmètre d'action des recteurs et rec-

trices dont le but est qu'ordres et consignes du ministre arrivent au plus vite dans les établissements. Les établissements publics des savoirs fondamentaux regroupant les écoles de secteur sous la tutelle du collège en sont un exemple criant. Un unique personnel de direction, et non directeur d'école, gouvernera tout. Cette transformation profonde imposée par un amendement se fait évidemment sans aucun débat.

Débat que le gouvernement refuse d'ailleurs concernant son projet de loi de *Transformation de la Fonction publique* qu'il faut combattre car les conséquences seront néfastes pour les usager-es et les agent-es : externalisation de missions et de personnels, limitation du rôle des délégué-es syndicaux, recours accru à la contractualisation...

Toujours sans débat ni écoute des PLP et CPE, le ministère dévoile par étapes sa casse organisée de la voie professionnelle. La généralisation des 2^des familles de métiers est annoncée en 1^{re} et T^{le}, pour réduire le nombre de diplômes. Nos élèves ne seront plus préparé-es au métier mais formaté-es à un emploi particulier d'une entreprise. L'étape suivante sera l'augmentation du temps passé en entreprise pour glisser vers l'apprentissage généralisé.

Face à ce gouvernement qui reste sourd aux revendications et propositions des personnels pour renforcer l'enseignement professionnel public, améliorer nos conditions de travail, de rémunération et la qualité des enseignements, les mobilisations locales et nationales existent et doivent s'amplifier au printemps. Parce qu'il en va de l'avenir de nos élèves et de notre métier, le SNUEP-FSU y contribuera.

FRANCOISE LOURS

Co-secretaire générale

DÉRÈGLEMENTATION ET MISE AU PAS

Le projet de loi de Transformation de la Fonction publique a été présenté fin mars en Conseil des ministres sans réel débat préalable avec les usager-es et les personnels. Il suit en tout point le dogme de réduction de 4 points de PIB de la dépense publique alors que cette politique ne fonctionne pas. Ses objectifs se traduisent par encore moins de services pour les usager-es, moins de droits pour les personnels et un dialogue social de pure façade.



© Isabelle Lauffenburger

« AU LIEU DE RÉSORBER LA PRÉCARITÉ, LE GOUVERNEMENT ACTERAIT SON DÉVELOPPEMENT, AU DÉTRIMENT DES PERSONNELS ET DES USAGER-ES. »

CT ET CHSCT FUSIONNÉS

L'article 2 fusionnerait les comités techniques et les CHSCT en une unique instance : le comité social d'administration. Une « formation spécialisée » en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail pourrait être créée au sein de ces comités, de manière obligatoire à partir d'un seuil fixé par décret (probablement 300 emplois comme dans le privé). Le risque sous-jacent est une diminution du nombre de représentant-es du personnel, donc une économie de moyens syndicaux. C'est bien à la défense des personnels que le gouvernement s'attaque ; et pour éviter tout débat lors du vote de la loi, il renvoie l'organisation des instances de dialogue social et leurs périmètres à des ordonnances.

FIN DU RESPECT DES DROITS DES AGENT-ES

Le choix politique de faire perdre aux commissions administratives paritaires leur rôle sur l'ensemble des situations

individuelles est confirmé. Le gouvernement parlait de recentrer les CAP sur un rôle de recours, qui suppose une saisine de l'agent-e pour certains cas mais pas pour les mutations et les avancements. Les élu-es en CAPA ou CAPN ne pourraient plus agir pour rectifier des erreurs, améliorer les propositions de l'administration ni simplement faire respecter les droits des personnels. Ainsi, ces dernier-es se retrouveraient seul-es face à leur hiérarchie à tous les échelons. Les traitements inéquitables et les injustices se multiplieraient. Seuls les recours sur un refus de temps partiel, de titularisation, ou de congé formation resteraient possibles.

Les enseignant-es et CPE jugeant leur situation injuste pourraient quand même faire un recours administratif préalable obligatoire, proposé par l'article 3 du projet de loi. Ce nombre de recours ne pourra que croître, tout comme les recours au tribunal administratif. Le but est bien de réduire au maximum la défense individuelle et collective des personnels, les renvoyant à un dialogue inégal avec l'administration.

MOBILITÉS ET PRÉCARITÉS FORCÉES

Pour atteindre l'objectif de suppression de 120 000 emplois dans la Fonction publique, le gouvernement met tout en œuvre pour permettre davantage de départs prétendus volontaires. Les agent-es dont l'emploi est supprimé bénéficieraient d'un dispositif d'accompagnement. S'y retrouvent l'élaboration d'un projet professionnel, le congé pour transition professionnelle et des priorités de mutations dans le ministère actuel ou pour un autre, sur une même zone géographique. La situation des PsyEN et le protocole GA sont un ballon d'essai.

Ce projet prévoit des ruptures conventionnelles. Un-e fonctionnaire pourrait



3

NOUVELLE SANCTION DISCIPLINAIRE CRÉÉE : L'EXPULSION TEMPORAIRE DES FONCTIONS DE 3 JOURS, INSCRITE DANS LE DOSSIER DU FONCTIONNAIRE. CETTE SANCTION, NON SOUMISE À L'EXAMEN DES CAP, DONNERAIT UN POUVOIR INÉDIT AU SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE. CERTAIN-ES CHEF-FES D'ÉTABLISSEMENT L'ATTENDENT AVEC IMPATIENCE...

être détaché-e d'office dans le privé si son service est externalisé. Une démission acceptée ouvrirait le bénéfice de l'assurance chômage et d'une indemnité de départ volontaire.

Pour le gouvernement, le recours aux contractuel·les doit s'intensifier. Si l'occupation des emplois permanents par des fonctionnaires n'est pas remise en cause, les possibilités de recruter un·e contractuel·le seraient quasiment généralisées, y compris directement en CDI, tant les dérogations seraient élargies. Au lieu de résorber la précarité, le gouvernement acterait son développement, au détriment des personnels et des usager·es. C'est bien une tout autre politique qui serait mise en place avec une disparition programmée des services publics, une remise en cause de toutes les solidarités qui existent dans le modèle français. ■

Axel BENOIST

COHÉSION SOCIALE SAPÉE

C'est ce que dit le Défenseur des droits dans son rapport d'activité 2018 dénonçant l'effacement des services publics qui engendre une moindre redistribution des richesses et estompe le sentiment de solidarité. Le rapport est très sévère quant au tout numérique et à ses inégalités d'accès. Il souligne la difficulté des administrations face à l'afflux de demandes notamment sociales, faute de moyens. À rebours du projet gouvernemental, il est temps de quitter le dogme de l'économie budgétaire pour redéployer des services publics pour toutes et tous, demande forte émergeant dans toutes les régions en France.

RECTORATS MAINTENUS

Satisfaction... mais vigilance

Après avoir tenté de les fusionner, le ministre Blanquer a annoncé le maintien des rectorats et d'un·e recteur·trice dans chaque académie, exception faite des académies de Caen et Rouen. C'est un premier recul très important !

Pour autant, toutes les inquiétudes ne sont pas levées pour le SNUEP-FSU. Le ministre envisage en effet des mutualisations et réorganisations de services, des spécialisations à compétences régionales pour les rectorats, des compétences renforcées pour les DASEN. L'implantation et les compétences des futurs rectorats de région académique restent à définir. La mobilité des personnels des rectorats n'est pas exclue (qu'elle soit géographique ou fonctionnelle).

En résumé, ce serait le retour des préconisations du rapport Weil... donc des fusions déguisées, si de telles orientations allaient au bout.

Les personnels des rectorats restent donc inquiets et vigilants. Inquiets sur leur devenir car tous les services ne pourront pas s'articuler autour des seuls services à portée régionale. Inquiets sur l'impact d'une telle organisation non seulement pour eux mais aussi pour les usager·es des académies. En effet, tous les personnels pourraient aussi être impactés, sous diverses formes : gestion des carrières, des mouvements, éloignement géographique des services et des interlocuteurs, etc. ■

Christophe TRISTAN

PROTOCOLE GA

Fin février, l'ensemble des PLP GA a reçu un courrier du ministre les informant sur la mise en place d'un protocole d'accompagnement des personnels de cette discipline. Celui-ci fait suite à l'annonce de la suppression de la moitié des capacités d'accueil en bac pro GA d'ici à septembre 2022 et des fermetures de postes en résultant. Le SNUEP-FSU a œuvré pour que tou·tes les enseignant·es de GA puissent bénéficier de ce protocole, y compris les contractuel·les, et non les seul·es menacé·es d'une suppression de poste. Il a obtenu que les premiers entretiens soient menés par des personnels RH, formés et objectifs, et non par les inspecteurs et inspectrices qui avaient mis en place ce diplôme. Le SNUEP-FSU exige que tou·tes les enseignant·es qui le désirent puissent bénéficier d'une formation longue, sur temps de travail. Il rappelle que l'administration ne peut imposer une reconversion ou obliger quiconque à accepter un poste dans une autre discipline que celle de recrutement. ■

Bérénice COURTIN



PROJET DE LOI POUR UNE ÉCOLE DE LA CONFIANCE

UNE REFONDATION LOURDE DE MENACES

Le 19 février, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture le projet de loi Pour une école de la confiance. La procédure accélérée a permis l'adoption de mesures très inquiétantes avec des transformations profondes à la clé.

Avec plus de mille amendements, l'examen du projet de loi en séance plénière a donné lieu aux débats les plus réactionnaires. Plutôt qu'un débat à la hauteur des enjeux actuels de l'École, les différentes interventions ont surtout visé à imposer par exemple la présence dans toutes les salles de classe des drapeaux français et européen, de la carte de France et des paroles de la Marseillaise. Avec la bénédiction du ministre.

MISE AU PAS DES PERSONNELS

Contrairement à ses dires du mois de janvier, le ministre n'est pas revenu sur l'article 1 imposant un devoir d'exemplarité aux enseignant-es. Récusant toute volonté de réduire notre liberté d'expression, il affirme aussi ne pas vouloir toucher au devoir de réserve qui... n'existe pourtant pas. Il s'agit ici pour le ministre d'empêcher toute forme de critique ou contestation de la part des personnels !

FUSION ET RESTRUCTURATION TOUS AZIMUTS

Sans consultation des personnels et de leurs organisations, sans même une étude d'impact, J.-M. Blanquer a fait adopter la création d'établissements publics des savoirs fondamentaux (EPSF) qui associeront une ou plusieurs écoles avec un collège dont le/la principal-e deviendra le/la directeur-trice. Ces regroupements vont permettre la suppression de milliers de postes et la mise en œuvre rapide et autoritaire des décisions du ministre. Cette reprise en main s'illustre aussi par le renforcement des



missions des recteurs et rectrices de région académique et par la transformation des ESPÉ en Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPÉ) dont les directeurs et directrices seront dorénavant nommés par les ministres.

DÉVALORISER LE MÉTIER ET ÉCONOMISER

D'autres mesures, présentées comme sociales, visent à faire de nouvelles économies sur le dos des élèves et des personnels. La préprofessionnalisation des AED introduite par l'article 14 permettra de les utiliser comme moyens d'enseignement (cf. p12). La majorité a aussi intégré un article créant les Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) dans chaque département. Ces pôles détermineront les besoins en accompagnement des élèves en situation de handicap à la place des MDPH. Ainsi, l'Éducation nationale décidera ce qu'elle alloue comme accompagnement en fonction d'une enveloppe budgétaire et non des besoins de l'élève. L'élève n'est décidément pas au cœur de ce projet de loi. Sans le dire, le ministre refonde l'École à sa botte. ■

Axel BENOIST

AED PRÉ-PROFESSIONNALISÉS FAUX PRÉ-RECRUTEMENT, VRAIE PRÉCARITÉ

Pré-recruter : engager quelqu'un alors même que la personne n'est pas encore disponible, ou n'a pas encore fini sa formation. Le projet de préprofessionnalisation des AED prévu par la loi en est bien loin. Les assistant-es d'éducation en préprofessionnalisation auraient des contrats de 3 ans (L2, L3, M1) avec une rémunération sur 36 mois. En plus de leurs cours à l'université, ils effectueraient 8 heures hebdomadaires en établissement et exerceraient des activités pédagogiques allant de l'observation à la responsabilité totale d'une classe 6 heures par semaine en M1. Le SNUEP-FSU a exigé que la co-intervention prévue en L3 ne soit pas celle prévue dans les grilles horaires de CAP et bac pro.

Le ministère dit réserver ces contrats aux disciplines en manque de candidat-es. Le SNUEP-FSU lui a rappelé qu'à son habitude il a oublié les PLP lorsqu'il parle des disciplines déficitaires !

Le SNUEP-FSU est favorable à des modules de préprofessionnalisation dans les parcours universitaires, mais ce projet n'est pas acceptable. Sous couvert de lutte contre la crise de recrutement, il ne servira qu'à disposer d'une main d'œuvre bon marché, à poursuivre la dévalorisation du métier et ne sera surtout pas un pré-recrutement. L'AED pré-pro n'a aucune garantie d'être ensuite recruté-e comme enseignant-e. Émerge là une nouvelle forme de contractualisation à bon marché. ■

Fabien MÉLANIE

INTER 2019

DES AMÉLIORATIONS GRÂCE AUX ÉLU-ES DU SNUEP-FSU

Les commissaires paritaires du SNUEP-FSU, académiques et nationaux, améliorent tous les ans de nombreuses situations. Mais l'avenir des CAP et le respect des droits des collègues sont plus que jamais menacés.

Le ministère persiste à communiquer le projet de mouvement inter académique aux participant-es. Le SNUEP-FSU reste totalement opposé à cette diffusion qui est source de stress et d'anxiété pour les collègues dans l'attente d'une décision importante, et met à mal le travail important des commissaires paritaires nationaux. Tout projet est voué à modifications.

Pour preuve, cette année, le mouvement inter-académique a concerné 4 659 collègues dont 1 800 stagiaires. Entre le projet communiqué par le ministère et les décisions définitives prises en commission, il y a eu 331 modifications dont 146 améliorations obtenues en séance par les commissaires paritaires nationaux. Sur certaines disciplines, les améliorations concernent plus d'un collègue sur 4 ! Cependant, d'autres disciplines restent très tendues avec un mouvement très réduit qui ne permet pas une fluidité des muta-

« IL Y A EU 331 MODIFICATIONS DONT 146 AMÉLIORATIONS OBTENUES EN SÉANCE PAR LES COMMISSAIRES PARITAIRES NATIONAUX »

tions. Le mouvement des PLP, malgré les nombreuses modifications, demeure le parent pauvre des mutations inter académiques pour les titulaires.

Le SNUEP-FSU, fidèle à ses valeurs et contrairement à certains syndicats qui ne proposaient des améliorations que pour leurs seul-es adhérent-es, y a proposé des chaînes permettant l'amélioration de situations, toujours dans le respect de l'équité, des règles et du barème.

Malheureusement ce travail est en passe d'être anéanti par le projet de loi de *Transformation de la Fonction publique* proposé par le gouvernement. En effet, si ce projet de loi est ratifié, les CAPN et les CAPA seront vidées de leurs prérogatives et les mutations, tout comme les promotions, seront livrées à la seule décision de l'administration, laissant place à l'arbitraire et à l'opacité la plus complète ! ■

Frédéric ALLÈGRE



RDV DE CARRIÈRE DIMINUTION DES INÉGALITÉS

Un bilan de la campagne 2017-2018 du rendez-vous de carrière a eu lieu le 13 mars à la DGRH¹ avec pour objectif d'initier une réflexion sur ses modalités de déroulement pour la campagne 2019-2020. Il se voulait à la fois quantitatif et qualitatif, mais un certain nombre de données manquent pour permettre une analyse fine, comme le détail des avis par discipline et par académie. Un focus particulier a été mis sur

les rendez-vous de carrière non réalisés (4,5 % de l'ensemble pour le 2^d degré). Ils pourraient désormais être rattrapés en septembre de l'année suivante. Si une partie des inégalités de rythme d'inspection entre disciplines et corps sont résolues, le SNUEP et la FSU ont de nouveau dénoncé la connexion entre évaluation et avancement, qui motive la plupart des recours. ■

Bérénice COURTIN

1 - Direction générale des ressources humaines

CONCOURS

GLISSEMENT VERS L'APPRENTISSAGE ?

Le 23 janvier, Blanquer annonçait à l'Assemblée nationale : « *la vocation normale c'est que le concours se passe en M2* ». Suite à cette annonce, le rapport Ronzeau-Saint-Girons sur la place du concours était très attendu. Plusieurs pistes sont étudiées.

La première : un concours en fin de licence. Plusieurs questions se posent alors. Quel statut durant les 2 années du master ? La mission penche pour celui de contractuel. Comment calibrer le nombre d'étudiant-es en INSPÉ¹ ? Pour bien répondre aux besoins enseignants, le MEN devra en effet anticiper 2 ans en amont s'il veut éviter d'importantes tensions.

Deuxième piste : un concours très professionnalisé, en fin de master, qui viendrait après la validation par l'université d'une formation en alternance de 2 ans avec des compétences professionnelles. Cette option repousserait la titularisation d'1 an donc la rémunération, posant un problème social et un risque d'effet négatif sur l'attractivité. Le statut de l'alternance pose lui aussi problème. Dernière hypothèse : une séparation admissibilité/admission de 2 ans. Une première contrainte serait le calibrage, le nombre d'admissibles devant être supérieur au nombre de postes offerts. Le master mêlerait approfondissement du champ disciplinaire, initiation à la recherche et alternance forte. La validation du M2 vaudrait admission. Les lauréat-es partageraient leur année de stage entre un service à temps plein et des formations. Le statut de l'alternance pose toujours question et le rapport n'est pas rassurant en évoquant l'apprentissage.

Aucune de ces pistes n'est satisfaisante pour le SNUEP-FSU qui reste vigilant et continuera d'intervenir auprès du ministère. ■

Fabien MÉLANIE

1 - Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation

PROGRAMMES, VADE-MECUM, GUIDES...

AUGMENTATION PROGRAMMÉE DE LA CHARGE DE TRAVAIL



« UNE FOIS DE PLUS, LE LYCÉE PROFESSIONNEL ET SES ENSEIGNANT-ES SERVENT DE TERRAIN DE JEU À L'INSPECTION GÉNÉRALE. »

Dossier réalisé par :

Patrick Bernard, Séverine Brelot, Jérôme Dammerey, Franck Feras, Sigrid Gérardin, Frédéric Lalanne, Fabien Mélanie, Lorène Toussaint

Une fois les nouvelles grilles horaires déterminées, le Conseil supérieur des programmes a élaboré en un temps très court des projets de programmes pour les CAP et les 2^{des} bac pro. Ceux-ci ont été diffusés début février. Les réductions d'horaires ont entraîné des suppressions alors inévitables.

Ces projets sont prolongés par des vade-mecum sur les nouveaux dispositifs, qui amènent davantage d'interrogations et d'inquiétudes que de réponses aux besoins des PLP et des établissements.

Malgré les oppositions et le mécontentement grandissant des professeur-es de LP, le ministère poursuit la mise en œuvre de sa réforme de la voie professionnelle. L'ensemble des IEN ET et IEN EG sont mis à contribution pour faire avaler la pilule aux enseignant-es. Les journées d'informations se multiplient partout avec comme objectif de vanter les nouveaux dispositifs pédagogiques : réalisation du chef d'œuvre, co-intervention ou encore AP consolidation. Pour les aider, l'inspection générale de l'Éducation nationale a conçu des vade-mecum qui tous suscitent plus de questions qu'ils ne donnent de réponses et nourrissent ainsi angoisse et perplexité chez les enseignant-es.

EXPÉRIMENTATION GRANDEUR NATURE

Une fois de plus, le lycée professionnel et ses enseignant-es servent de terrain de jeu à l'inspection générale pour mettre en place des dispositifs pédagogiques pensés pour valider ses théories ou pour tester de nouvelles formes d'organisation pédagogique déstructurantes : liaison possible entre compétences professionnelles et compétences générales, existence et développement des compétences transversales, transfert des compétences, ou encore co-intervention et annualisation des enseignements.

UN AFFAIBLISSEMENT DES DISCIPLINES

L'obligation faite d'intervenir en co-intervention en français, en mathématiques et de manière récurrente pour certaines disciplines professionnelles, ou de participer à la construction du chef-d'œuvre, vont mettre les enseignant-es en grande difficulté. Ces modalités pédagogiques vont engendrer une augmentation considérable de la charge de travail (concertation, co-préparation des séquences et co-analyse a posteriori, co-évaluation...) sans aucune compensation financière ou mise en place de décharge de service.

Ces modalités, ainsi que l'AP, vont compliquer les emplois du temps des élèves et dégrader ceux des enseignant-es. Elles vont multiplier les contraintes pour établir les répartitions de service. Ainsi, les chef-fes d'établissement devront prévoir des plages d'enseignement communes mais aussi des plages libres

communes dans l'EDT des enseignant-es afin qu'ils/elles puissent se concerter. Certains dispositifs comme la co-intervention permettront surtout d'afficher un nombre d'heures « maximal » pour les élèves avec l'idée que ceux-ci pourraient bénéficier d'une heure de français ou de mathématiques en même temps que d'une heure d'enseignement professionnel. Or ces dispositifs font peser de graves menaces sur les contenus disciplinaires des enseignements généraux concernés. Ceux-ci devront soit se focaliser sur la recherche de « compétences transversales », soit se cantonner aux savoirs associés, autrement dit à des savoirs qui ne sont utiles que pour exécuter une tâche professionnelle précise. Mais la plus grande menace de ces dispositifs est peut-être liée à leur mise en œuvre organisationnelle. Sur un plan pédagogique, il peut paraître intéressant de regrouper les interventions sur une période pour faciliter des projets. Mais cela servirait dans quelques années à justifier l'annualisation de l'ensemble de nos services. Alors résistons ensemble et imposons collectivement que ces dispositifs soient intégrés dans le service hebdomadaire des enseignant-es et détournons-les pour qu'ils participent au renforcement des savoirs et savoir-faire disciplinaires des élèves. ■

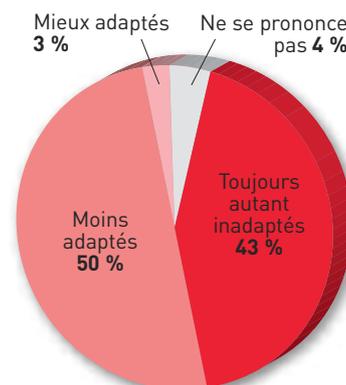
FAMILLES DE MÉTIERS

Les premiers guides pédagogiques pour les familles de métiers sont parus. Comme on pouvait s'y attendre, ils justifient ces regroupements, qui profiteraient aux entreprises. En listant les supposées compétences communes aux différentes formations de la famille, ils interrogent surtout sur le surcroît de travail qui va être demandé aux enseignant-es et sur la faisabilité, les familles étant plus ou moins complètes selon les établissements. Le SNUEP-FSU rappelle son refus des 2^{des} famille de métiers et son attachement à la liberté pédagogique des PLP. Il sera vigilant à ce que les démarches et pratiques pédagogiques qui seraient « à privilégier », ne deviennent pas des injonctions.

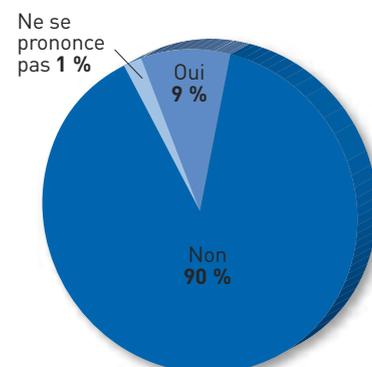
REGARD DES PLP SUR LES PROGRAMMES

Le SNUEP-FSU a consulté les PLP

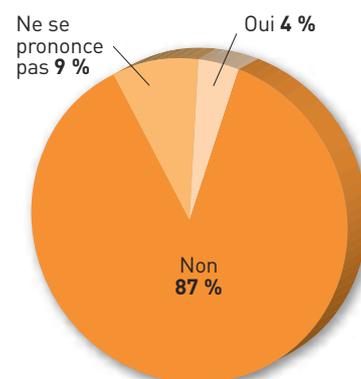
PAR RAPPORT AUX PROGRAMMES ACTUELS ET VOTRE CONNAISSANCE DE LA VOIE PROFESSIONNELLE (PUBLIC, DISCIPLINE, FORMATIONS, POURSUITE D'ÉTUDES, MILIEU PROFESSIONNEL), VOUS CONSIDÉREZ QUE CES PROJETS DE PROGRAMME SONT :



PENSEZ-VOUS QUE LE VOLUME HORAIRE PRÉVU POUR VOTRE MATIÈRE PERMETTRA D'ABORDER L'ENSEMBLE DES POINTS DU PROJET DE PROGRAMME ?



PENSEZ-VOUS QUE LE PROJET DE PROGRAMME PERMETTRA UNE FORMATION CITOYENNE ET ÉMANCIPATRICE DES ÉLÈVES ?



PRÉVENTION SANTÉ ENVIRONNEMENT

Si le SNUEP-FSU approuve l'ajout d'une demi-heure hebdomadaire en 1^{re} année de CAP, le programme reste conséquent avec de nouvelles notions sur l'environnement. Par contre, il déplore la suppression de thèmes comme le droit du travail, la formation et la qualification. Le SNUEP-FSU revendique la réintégration de ces notions, la formation aux droits et devoirs d'un-e salarié-e étant essentielle dans le monde du travail ! Pour le bac pro, seul le programme de 2^{de} est connu à ce stade. Le SNUEP-FSU alerte sur la perte de temps due à la méthode d'apprentissage dite « spiralaire » induite par ce nouveau programme. Il s'agirait d'approfondir en 1^{ère} et terminale les notions survolées en 2^{de}. Si la révision des savoirs peut être utile à certain-es de nos élèves, le volume horaire d'1 heure par semaine ne permettra pas ce type d'apprentissage. Enfin, le SNUEP-FSU insiste sur l'inégalité de traitement des élèves de bac pro, selon leur établissement, dans l'accès à la formation de sauveteur secouriste du travail. Quand le Président avoue un manque de formation des Français-es dans ce domaine, le SNUEP-FSU demande que des moyens horaires fléchés soient donnés afin d'assurer cette formation à toutes les élèves de lycée professionnel !

MATHS-SCIENCES

PERTE DE SAVOIRS ET LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE CONTRAINTE



Les nouveaux programmes de maths-sciences pour les CAP et 2^{de} bac pro, contraints par les nouvelles grilles horaires et autres dispositifs, ont été préparés puis publiés dans la précipitation, sans indication sur les modules étudiés en 1^{ère} et terminale bac pro, empêchant toute vision sur les 3 ans de formation. Le préambule commun aux 4 programmes impose une entrée par compétences transversales et renvoie au second plan les connaissances disciplinaires. Il borne les choix pédagogiques des enseignant-es et dépasse le strict cadre disciplinaire, l'enseignement du français étant préconisé ! Le SNUEP-FSU revendique le retrait de ce préambule, l'arrêt de l'évaluation certificative par compétences et un retour aux épreuves ponctuelles terminales.

Pour les maths, de nouveaux modules rendent les programmes plus vastes alors que les horaires diminuent. Ainsi, les connaissances se retrouvent simplifiées, et seront seulement survolées. L'utilisation massive préconisée des TIC est inadaptée aux conditions matérielles réelles des élèves et dans la classe. L'accent est mis sur l'automatisme pour être davantage dans l'exécution que dans la réflexion.

Un seul programme de sciences est prévu en CAP, quelle que soit la spécialité. Un module d'optique est ajouté en CAP et en 2^{de} bac pro tandis que d'autres notions liées aux spécialités disparaissent. Le SNUEP-FSU considère que des notions spécifiques doivent être traitées en fonction des spécialités. **Pour le SNUEP-FSU, ces programmes signifient une perte de savoirs pour les élèves et ne permettront ni insertion ni poursuite d'études réussies. Mathématiques et sciences physiques sont réduites à une fonction utilitariste stricte : acquérir mécaniquement des compétences professionnelles. ■**

ARTS APPLIQUÉS : DES « SAVOIRS » RÉDUITS AUX SEULS BESOINS DES ENTREPRISES

Programme de CAP identique à celui du bac pro, implication forte dans les chefs-d'œuvre, omniprésence du numérique : ni les publics et leurs besoins, ni la progressivité des enseignements, ni les réalités (matérielles, nombre de classes) ne sont prises en compte par cette réforme.

La discipline devient purement utilitariste. La « culture métier » devenant centrale aux dépens de l'ouverture culturelle, les enseignant-es devront renforcer leur connaissance des référentiels de chaque filière. Ils/Elles devront aussi contribuer à la réalisation et à l'évaluation de nombreux chefs-d'œuvre, tout en ayant encore plus de classes.

Le SNUEP-FSU dénonce le mépris de l'administration pour la discipline, pour la profession et pour les élèves. Par ce projet, le MEN démontre son renoncement à offrir aux lycéen-nes professionnel-les une culture artistique.

LE CHIFFRE CLÉ

2

DE FIN NOVEMBRE À DÉBUT FÉVRIER, 2 MOIS AURONT SUFFI POUR ÉLABORER L'ENSEMBLE DES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL !

ÉCO-DROIT

Une heure par semaine pour un programme très chargé

Le ministère écrit que les programmes d'éco-droit doivent contribuer au développement de l'esprit critique des élèves dans un monde complexe en pleine mutation. Pourtant, il décide de réduire son horaire de 50 % ! Ce choix entraîne la disparition de parties entières comme l'organisation judiciaire et les relations collectives au travail.

Pour le SNUEP-FSU, il est irresponsable que des jeunes qui entrent rapidement dans l'emploi ne bénéficient pas de connaissances solides sur les droits des salarié-es et sur le rôle et les conditions de saisine des tribunaux. À l'inverse, les bienfaits du numérique sur les perfor-

mances des entreprises, les modalités et les contrats de travail prennent une place prépondérante.

Ce programme, pour masquer le fait qu'il reste chargé et qu'aucun savoir ne pourra être approfondi, est présenté sous la forme de 5 questionnements problématisés. Pour le SNUEP-FSU, une entrée par des notions, l'enseignement de savoirs ambitieux et le retour à un minimum de 2 heures hebdomadaires sont indispensables pour la réussite des jeunes dans leur poursuite d'études et leur insertion professionnelle. Ces choix du ministre sont la démonstration de son mépris pour le travail des enseignant-es qui ne pourront que survoler les notions avec si peu de temps dédié.

LE SAVIEZ-VOUS ?

LES VADE-MECUM ET AUTRES GUIDES PÉDAGOGIQUES QUI SONT CENSÉS AIDER LES ENSEIGNANT-ES DANS LEURS PRATIQUES QUOTIDIENNES NE SONT PAS DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES. IL N'EST DONC PAS OBLIGATOIRE DE LES APPLIQUER !

LANGUES VIVANTES

Dimension culturelle et citoyenne effacée

Pour le SNUEP-FSU, ces programmes sont trop centrés sur la culture professionnelle, cet aspect étant renforcé par une proposition d'évaluation certificative excluant la vie courante et la vie citoyenne.

L'accent mis sur l'utilisation du numérique se ressent comme une injonction, frein à la liberté pédagogique des enseignant-es dans la conception de leurs cours, susceptible de générer des inégalités selon les établissements et les territoires, très inégalement dotés en matériel informatique.

L'individualisation est exigée par les programmes mais les conditions d'enseigne-

ment ne le permettent pas. Les effectifs augmentent – les dédoublements devenant anecdotiques – ainsi que le mixage et l'hétérogénéité des publics : en CAP, le temps de formation pourra varier de 1 à 3 ans au sein d'une même classe.

Pour le SNUEP-FSU, le rôle du LP est de former des jeunes citoyen-nes épanouies capables de s'insérer et de réussir des poursuites d'études. Dans ce cadre, il demande une réécriture des programmes pour rendre aux langues vivantes leur dimension culturelle et ne pas les astreindre à n'être qu'un outil au service des métiers préparés.



© M.-C. Guérin

FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE DES PROGRAMMES POLITIQUES ET UTILITARISTES

Entre réductions horaires et dispositifs en tous genres, les nouveaux programmes ne pouvaient que nous inquiéter. Leur orientation renforce nos critiques.

En français apparaît le thème « Dire, écrire, lire le métier » pour chaque année du bac pro et du CAP. Outil utilitariste censé favoriser l'interdisciplinarité, il réduit de fait l'aspect littéraire à la portion congrue. Quant aux objets d'étude pour les 1^{re} et terminale bac pro, présentés sans détails, ils ne semblent plus adaptés à une approche philosophique, contrairement aux programmes actuels. Cela irait à l'encontre de la revendication du SNUEP-FSU de créer un enseignement de philosophie en bac pro.

Les questions sociales et environnementales disparaissent des programmes d'histoire-géographie. La géographie se cantonne aux flux, aux mobilités, à la mondialisation. Il ne s'agit plus de faire réfléchir des citoyen-nes en devenir, mais de faire adhérer à une conception unilatérale et libérale de la marche du monde, pourtant de plus en plus contestée aujourd'hui.

Le programme d'histoire des CAP, déconnecté du public concerné, n'est que politique et institutions : 2 siècles de construction de la démocratie en France et construction européenne. En bac pro, le ministre a fait ajouter un thème, après les pseudo-consultations, sur le compagnonnage au XIX^e siècle. Ses objectifs sont aussi clairs que condamnables : justifier, face à la contestation croissante, la préparation à un chef d'œuvre et soutenir un apprentissage idéalisé, élitiste, tout en favorisant la soumission au patron de futur-es salarié-es méconnaissant leurs droits. **Le SNUEP-FSU réclame une refonte des programmes : il n'est pas concevable qu'ils restent aussi utilitaristes ni au service d'une idéologie politique.**

NOTE DE SERVICE SUR LES GRILLES HORAIRES

DES PRÉCONISATIONS INQUIÉTANTES

Destinée aux recteurs-trices et aux directions d'établissement, une note de service du ministère sur la mise en œuvre des nouvelles grilles horaires et des dispositifs applicables à la voie professionnelle scolaire est parue au bulletin officiel le 21 mars.



SFGPA du Collège É. Pailleron, Paris © Serge Bontoux

Outre l'argumentation justifiant la mise en place des grilles et des dispositifs, quelques préconisations sont inquiétantes. La réduction des horaires doit en effet offrir de nouvelles perspectives d'organisation, la plus inattendue étant l'invitation à ne faire commencer les journées qu'après 9 heures.

Les modalités de co-intervention y sont décrites, asservissant les collègues d'enseignement général aux progressions décidées par les différents collègues intervenant sur l'enseignement professionnel. La concertation nécessaire est réduite à une banalisation des horaires dédiés, lors des 2 premières semaines. Si d'autres matières que le français ou les maths-sciences devaient co-intervenir, ce serait pris sur le volume complémentaire prévu pour les doubléments. Enfin, des possibilités d'organisation annualisées sont évoquées pour la co-intervention, comme pour le chef-d'œuvre.

Ce dernier se devra d'être pluridisciplinaire, mais aucun moyen spécifique n'est alloué à l'enseignement général.

De même, il faudra consolider le niveau ou accompagner dans son orientation chaque élève... en classe entière, à moins de dénicher une heure qui aurait été oubliée au milieu de ce miraculeux volume complémentaire...

Pour le SNUEP-FSU, ce n'est pas d'une note de service menaçant leur statut dont les PLP ont besoin : c'est d'une autre réforme prenant en compte leurs conditions de travail et l'intérêt des élèves. ■

Franck FERAS

RENTREE 2019

PREMIÈRES TENSIONS ET SUPPRESSIONS

Les remontées des établissements et des académies quant à la préparation de la rentrée 2019 augurent mal d'une revalorisation de la voie professionnelle. Certains rectorats prévoient quelques ouvertures de nouvelles sections mais la plupart du temps elles sont « compensées » par des diminutions de capacités d'accueil dans d'autres formations, notamment en Gestion administration. À Besançon, malgré l'ouverture de 3 formations, des réductions de capacités sont prévues avec des passages de 1 à 0,5 division. D'autres académies subissent des fermetures sèches comme à Dijon avec 3 bacs pros et 2 CAP en moins, ou à Toulouse avec un CAP et 4 bacs pros fermés.

La grande campagne de communication ne cachera pas la réalité dans les établissements à la rentrée prochaine. Le nombre d'élèves sera globalement stable mais les moyens auront diminué. Selon les premières remontées académiques, l'équivalent de près de 500 emplois devraient être supprimés. Les années à venir devraient voir ce nombre augmenter fortement.

En plus des moyens, les premières tensions apparaissent quant à l'organisation des nouveaux dispositifs pour lesquels la formation reste anecdotique, voire inexistante. Les pressions des directions se multiplient. Les réponses collectives demeurent les plus efficaces localement. Sollicitez vos correspondant-es locaux et académiques du SNUEP-FSU. ■

Axel BENOIST

LES ENSEIGNANT-ES ÉJECTÉ-ES DES CPC¹

Un décret d'application de la loi *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel*, rejeté en décembre dernier par le CSE², redéfinit la composition des CPC à compter du 1^{er} septembre 2019. Ces dernières, qui devront dorénavant rendre un avis conforme (et non plus uniquement consultatif) sur les diplômes, ne comporteront donc plus d'enseignant-es pour se prononcer sur la faisabilité des référentiels. La main est laissée aux seules branches professionnelles, pour paraît-il plus d'efficacité, selon le gouvernement... ■

Franck FERAS

1 - Commissions professionnelles consultatives
2 - Conseil supérieur de l'Éducation

3^e PRÉPA-MÉTIERS

PRÉPARATION À L'ENTRÉE EN APPRENTISSAGE AVANT TOUT

Au cours de l'élaboration de la loi *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel*, des députés ont fait adopter la création de la classe de 3^e prépa-métiers qui a pour principal objectif de faire la promotion de l'apprentissage, notamment en développant l'immersion des élèves en CFA.

La loi inscrit dans le marbre cette classe dérogatoire à la classe de 3^e « ordinaire » et met ainsi fin définitivement au collège unique. Il est vrai que le DIMA permettait déjà de sortir les élèves (quelques milliers) les plus en difficultés mais ici, c'est potentiellement plus de 50 000 élèves qui pourraient être ainsi triés à l'issue de la classe de 4^e pour une entrée exclusive

des CFA ou dans des UFA¹. En fonction de son projet, chaque élève devra effectuer au total une à quatre semaines de stages et de périodes d'immersion durant l'année scolaire. L'ensemble du volume horaire annuel de la découverte professionnelle est réduit à 180 heures.

La logique du ministère qui prévaut à la mise en place de cette classe reste la

sans moyens supplémentaires pour les personnels (cf. grille). Ce ne sont pas les deux heures complémentaires pour travailler en effectifs réduits à la consolidation en français et en mathématiques qui vont permettre de remédier efficacement aux difficultés des élèves. Par rapport aux classes de 3^e « ordinaire », les élèves auront moins d'histoire-géographie, moins d'enseignements artistiques et moins de sciences.

Le SNUEP-FSU constate au final qu'il n'est encore une fois pas question de mettre les moyens pour permettre à ces élèves de remédier à leurs difficultés. Le SNUEP-FSU a déposé de nombreux amendements pour améliorer le texte et aussi les conditions d'études des élèves et de travail des enseignant-es. Le ministère ne les ayant pas repris, il a donc émis, avec la FSU, un avis défavorable au projet du ministère lors du CSE du 11 mars.

Ce texte n'a au final été soutenu que par 9 voix sur 45 votants, mais le ministère, comme à son habitude, ne reprendra pas l'avis du CSE et mettra en œuvre cette classe dès la rentrée 2019 pour remplacer les 3^e prépa-pro actuelles. ■

Jérôme DAMMEREY

1 - Unité de formation par apprentissage



SEGA du Collège É. Pailleron, Paris © Serge Bontoux

dans la voie professionnelle. Par la suppression du DIMA et la mise en place de cette nouvelle 3^e, le gouvernement pourrait bien réussir là où les précédents avaient échoué : préparer davantage de jeunes à entrer en apprentissage. Pour le SNUEP-FSU, qui a toujours dénoncé le développement de l'apprentissage précoce, peu adapté aux élèves ayant des difficultés puisque ce ne sont pas eux que les entreprises embauchent, cette classe va contribuer à augmenter le décrochage des jeunes.

L'objectif de cette classe est de faire découvrir aux élèves « un ensemble d'environnements professionnels et de les accompagner dans la poursuite de l'élaboration de leur projet d'orientation... ». Pour ce faire, les élèves bénéficient de stages en milieu professionnel et de périodes d'immersion dans des lycées pros ou polyvalents, dans

même que celle mise en place par la réforme de la voie professionnelle : moins d'heures au global pour les élèves avec un volume de 30 heures par semaine

Volume horaire hebdomadaire élève prévu en 3 ^e prépa-métiers (évolution par rapport à la 3 ^e PEP)	
Français	5 h (+1) dont 1 h de consolidation
Mathématiques	4,5 h (+1) dont 1 h de consolidation
Histoire Géographie EMC	3 h (-0,5)
Langues vivantes : LV1 et LV2	5,5 h
Enseignements artistiques	1 h (-1)
Enseignements de sciences et technologie	3 h (-1,5)
Éducation physique et sportive	3 h
Enseignement de découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles	5 h (-1)
Total	30 h (-2)

CACHE TON VISAGE... ON LIT TA PENSÉE

Être reconnu ! Quoi de mieux que les réseaux sociaux ?

Réussite assurée au-delà des espérances. Les images qui y sont présentes sont la 2^e source, avec les fichiers administratifs et de police, alimentant la reconnaissance faciale.

Nous voilà tous contributeurs, volontaires ou non, du système de contrôle pré-totalitaire que bâtissent doucement les élu-es, tant nationaux que locaux.

Caméras d'aéroport, de gare, de rue, de péages, surveillant la circulation, toutes peuvent être munies de logiciels de reconnaissance faciale. Les unes le sont déjà, les autres ne tarderont pas à l'être. Grandes surfaces, restaurants, cafés...

Dans un État où l'on étouffe le droit par des lois liberticides, votées par des autoritaires concevant une partie non négligeable de la population comme quasi délinquante, le reste n'en étant que suspectée, le pouvoir s'invente de bonnes raisons. Veiller à notre sécurité, par exemple. De veiller à surveiller, il n'y a qu'un pas... vite franchi. L'espace public – parce qu'il l'est – sert, bien qu'il soit aussi le lieu d'une partie de nos vies privées, de laboratoire.

Nous sommes à peine citoyen-nes, plutôt des cobayes observés, soumis à une traçabilité absolue, jour après jour. Nous voilà privé-es de nos vies privées presque réduites à l'intimité domestique.

L'intimité de notre pensée ne résistera pas aux versions futures de ces logiciels interprétant la moindre expression faciale nous trahissant. Il y aura bien sûr risque d'erreur d'interprétation en fonction des écarts culturels mal perçus, mais sans rire, interdiction de se couvrir le visage. ■

Thierry MONNAYE

CYBER HARCÈLEMENT...

LE TÉMOIGNAGE COMME ARME !

La ligue du « LOL » composée de journalistes harceleurs sévissait sur les réseaux sociaux. Cible de prédilection de ce groupe d'hommes : principalement des militantes féministes et des femmes journalistes...

Près d'un an et demi après le déclenchement de l'affaire Weinstein aux États-Unis, coup de semonce dans le petit monde bien fermé des médias français. *Libération* a révélé, le 8 février dernier, l'existence de ce groupe, accusé d'avoir participé à des dizaines de campagnes de harcèlement, sur Facebook ou Twitter, souvent à caractère sexiste. Il était composé d'une trentaine de journalistes, communicants, développeurs sur le Net. Des dizaines de témoignages ont été publiés sur les réseaux sociaux principalement par des femmes, victimes de leurs agissements. Depuis... mises à pied, démissions, licenciements pour faute grave s'enchaînent dans les salles de rédaction de grands médias français. Il était temps ! La ligue du « LOL » s'enorgueillissant d'être décalée a été pulvérisée sur les mêmes

réseaux sociaux par la force de ces récits individuels. Les témoignages massifs de femmes sont devenus une arme retournée contre leurs tortionnaires... sur la Toile. Mais ce qui reste inquiétant, c'est que ces cyberharceleurs occupaient ou occupent encore aujourd'hui des postes à responsabilité dans de grands médias nationaux... Et là est peut-être tout le fond du problème : le harcèlement en ligne conforte ses auteurs dans leur lâcheté, avec un sentiment d'impunité effroyable, surtout quand ils pratiquent leurs attaques quasi exclusivement en meute. Les mots, d'une violence misogyne inouïe, sont une arme de destruction massive. Mais ne perdons pas de vue que la justice est là et que le harcèlement sur internet est passible de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. ■

Élise SAINSON

Photothèque Rouge ©DR



ALGÉRIE

NO COUNTRY FOR OLD MEN

Malgré le renoncement de Bouteflika à un 5^e mandat et le report des élections à l'issue d'une conférence nationale devant assurer une transition, les Algérien-nes, pas dupes de la manœuvre, auront pour la 5^e fois défilé par millions le 22 mars. La fin de la rente pétrolière, qui était surtout accaparée par des patrons oligarques milliardaires, a aggravé la situation sociale, avec l'augmentation du chômage et des salaires rognés par une inflation galopante. L'Algérie compte 42 millions d'habitant-es, dont plus de la moitié a moins de 30 ans. Si ce mouvement populaire implique tous les secteurs, toutes les catégories d'âge et toutes les classes sociales, c'est notamment cette jeunesse, d'une inventivité débordante, qui manifeste pour rompre avec 20 ans d'un régime autoritaire, clanique et corrompu. ■

Isabelle LAUFFENBURGER

GRENOBLE

LE LYCÉE AUBRY MOBILISÉ

Au lycée des métiers Jean-Claude Aubry de Bourgoin-Jallieu, les conditions de travail se sont fortement dégradées depuis la rentrée. Les personnels ont organisé une mobilisation de grande ampleur.



Blocage du lycée des métiers
J.-C. Aubry © Valérie Michat

Alors que près de 700 élèves y sont scolarisés, l'établissement ne compte qu'une seule CPE. Or, ce sont plus de 400 rapports d'incidents, dont certains relatant des faits graves, qui s'accumulent depuis le mois de septembre. Afin de retrouver un climat scolaire plus serein, un deuxième poste de CPE, ainsi que deux AED, sont demandés. L'équipe éducative, très soudée, a étayé ses demandes dans un rapport très documenté soulignant que la moitié de leurs élèves provenaient de collèges REP et/ou politique de la ville.

Après plusieurs jours de mobilisation, ils ont été reçus en délégation au rectorat de Grenoble, accompagnés de représentant-es des deux fédérations de parents d'élèves, sans obtenir dans un premier temps de réponse satisfaisante. Des blocages ponctuels fortement médiatisés ont dès lors été mis en place sur une semaine. Parallèlement, les parlementaires locaux ainsi

que les élu-es municipaux, sollicités, ont soutenu le mouvement, notamment par des courriers adressés à la rectrice et au ministre.

Sous la pression, le rectorat vient de doter l'établissement d'un poste d'AED et d'un demi-poste de CPE à la rentrée 2019.

Fortement mobilisés, les militant-es du SNUEP-FSU ont contribué à porter les revendications des collègues. Nous ne pouvons que déplorer les conséquences néfastes du programme « fonction publique 2022 » qui sous-tend la politique de dégraissage du gouvernement en termes de postes et de moyens humains dans nos établissements. Mais nous constatons également que les mobilisations massives et organisées permettent toujours de lutter efficacement contre la casse du service public. ■

Damien PERNET

membre du bureau académique

AMIENS

SE FORMER SUR SES « DROITS ET DEVOIRS »

Le 26 février dernier, une vingtaine de PLP a apprécié la présentation dynamique des deux militants du SNUEP-FSU, ponctuée d'anecdotes, qui ont permis de mieux cerner les enjeux et les interprétations des textes officiels, pas toujours connus ou mal interprétés.

Les collègues ont posé de multiples questions sur leurs droits. Les réponses ont parfois surpris : ils /elles ont ainsi constaté que leurs chef-fes d'établissement ou leurs DDF abusent souvent de leur pouvoir notamment en ce qui concerne le conseil d'administration ou le suivi des élèves en PFMP. Comme l'a déclaré Christophe Mayam : « Le/La chef.fe d'établissement n'est pas un patron... ».

Les participant-es ont apprécié tous ces échanges fructueux et enrichissants et nous ont vivement remerciés pour cette journée très positive. ■

Annabelle HUMBERT, Secrétaire académique

REIMS

MOBILISATION GA

Alors que le ministère prévoit de diminuer de moitié les effectifs de bac pro Gestion Administration (GA), cette filière était vouée à disparaître au lycée S. Hessel d'Épernay. La décision tombe en janvier : la rectrice annonce que la section ne recrutera plus en classe de 2^{de}. Cela signifie la fermeture programmée à 2 ans de cette formation sur le secteur concerné. La rectrice, dans le droit fil du gouvernement, estime en effet que le taux d'insertion de cette discipline est inférieur à 30 %. Un mauvais prétexte selon les cinq professeurs de la spécialité.



© D.F.R.

Sous la houlette de Véronique Martin-Meurant et Corinne Chevrier, professeures de la spécialité et adhérentes de la première heure au SNUEP-FSU, des actions se sont rapidement mises en place : une pétition en ligne et plusieurs manifestations devant l'établissement, devant le rectorat ou encore dans le centre-ville de la commune. Elles ont alerté par courrier tous les décideurs locaux (maires, sénateur et sénatrices...) de cette décision unilatérale. Cette proposition ayant été rejetée unanimement lors du CTA du 21 janvier, le rectorat a été contraint de convoquer le CTA le 4 février pour aborder notamment ce sujet. La rectrice a alors accordé une année supplémentaire à cette section. Les professeur-es savourent cette petite victoire, même temporaire. Félicitations aux professeur-es du lycée Stéphane Hessel d'Épernay. Le combat donne des résultats. Il continuera l'an prochain. ■

Régis DEVALLÉ
Secrétaire académique

Réforme Blanquer de la voie professionnelle

STOPPER PARTOUT CET ENGRENAGE INFERNAL !

*Toute l'actualité de la voie professionnelle
et des PLP sur www.snuep.fr*

@SNUEPFSU



www.facebook.com/Snuepfsu

facebook

Leur avenir, c'est mon métier



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC